

Avis important – TAED en période de COVID-19

La pandémie de COVID-19 entraîne des défis sans précédent pour la population canadienne. L'Association dentaire canadienne (ADC) s'emploie activement à contrecarrer cette crise et s'engage à faire tout en son pouvoir pour soutenir la santé buccodentaire des Canadiens et la profession dentaire. Elle s'affaire à répondre à l'incidence de la COVID-19 sur le Test d'aptitude aux études dentaires (TAED) de 2020-2021 et sur les admissions aux facultés de médecine dentaire.

Malgré toute l'incertitude qui règne, l'ADC tient à rassurer toutes les personnes intéressées par le TAED (c'est-à-dire les candidats, les étudiants, les administrateurs, les surveillants, les évaluateurs, etc.) que la protection de votre santé demeure une priorité absolue. Le bureau du TAED suit de près les lignes directrices et les recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada ainsi que les directives des autorités provinciales.

Pour l'instant, nous avons la ferme intention de tenir le TAED prévu en novembre 2020 et en février 2021 dans le respect des consignes de sûreté pour tous. Il pourrait falloir modifier les règles à suivre pour le TAED, nos protocoles (visant par exemple le nombre de places assises) et notre façon d'administrer le TAED pour tenir compte des exigences des autorités de santé publique des différentes provinces.

Nous vous fournirons plus d'informations à l'approche de la date du début des inscriptions au TAED, soit le 15 août 2020. Veuillez revenir consulter le présent site Web pour les dernières informations. Pour le moment, nous vous demandons de bien vouloir éviter de nous appeler pour obtenir davantage d'information.

Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.